

Contrat de rivière du Lignon du Forez



Bilan, évaluation et perspectives... en résumé

Le contrat de rivière du Lignon avait été signé en décembre 2000 entre les collectivités du bassin versant et les partenaires : Etat, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Rhône-Alpes, Conseil Général de la Loire. Initialement prévu pour une durée de 5 ans, il a été prorogé en 2006 par un avenant reportant l'échéance de 2 années. Il s'est achevé en décembre 2007 à l'issue de 7 années de travaux.

Le temps du bilan est arrivé. Le SYMILAV a engagé une étude bilan, évaluation et perspectives dans le but de dresser un bilan de réalisation du programme, mesurer l'atteinte des objectifs, mettre à plat les réussites mais aussi les difficultés rencontrées, caractériser l'évolution des enjeux de l'eau sur le territoire et se donner le temps de réfléchir ensemble à l'opportunité d'une suite.

L'étude a été confiée au groupement de prestataires :
C. LECURET/ARGOS/C.C.EAU.

5 rapports ont été produits, les documents sont disponibles auprès du syndicat :

SYMILAV
Square Savignano
42600 SAVIGNEUX
04.77.58.03.71

Rappel des objectifs et des actions inscrites au contrat

<input type="checkbox"/> Améliorer la qualité des eaux	→ Volet A : assainissement domestique et opération groupée agricole	110 actions pour 21,2 millions € HT
<input type="checkbox"/> Lutter contre les crues	→ Volet B3 : protections contre les inondations et prévention	12 actions pour 0,5 million € HT
<input type="checkbox"/> Préserver les rivières	→ Volet B2 : restauration entretien de la ripisylve, des berges et des ouvrages	4 familles d'actions ; 0,75 million € HT
<input type="checkbox"/> Promouvoir un tourisme doux	→ Volet B1 : mise en valeur des paysages riverains	40 actions pour 1,2 million € HT
<input type="checkbox"/> Animer et suivre, communiquer	→ Volet C : personnel chargé du suivi et de l'animation, sensibilisation	7 actions pour 1,1 million € HT

Un bilan globalement positif

Engagement des opérations

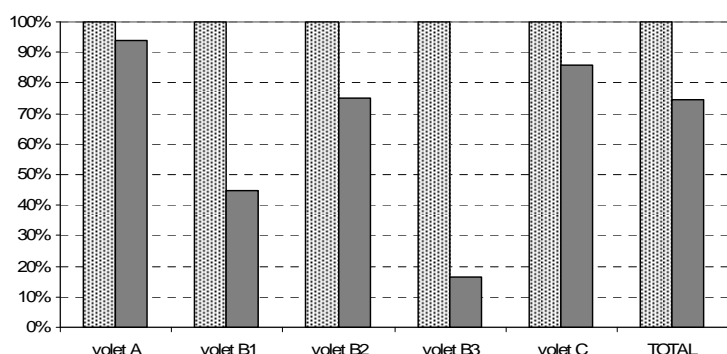
▨ objectif prévu
■ engagé

⇒ Plus de 70% des actions prévues ont été engagées. Ce qui est un bon résultat étant donné le caractère très « copieux » du contrat

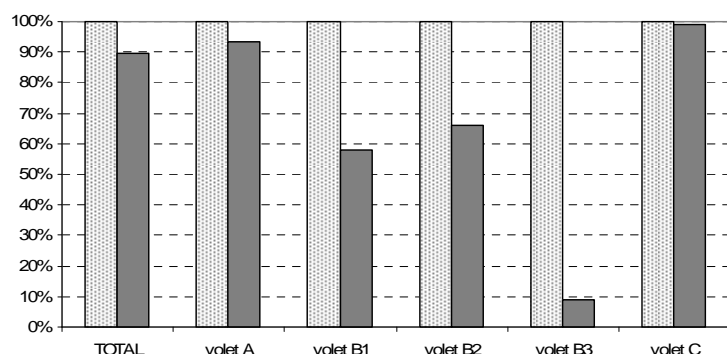
⇒ Un plus fort taux de réalisation pour le volet A : assainissement et le volet C : animation suivi

⇒ Une réalisation moins importante pour les volets B1 : paysages riverains et B3 : inondations

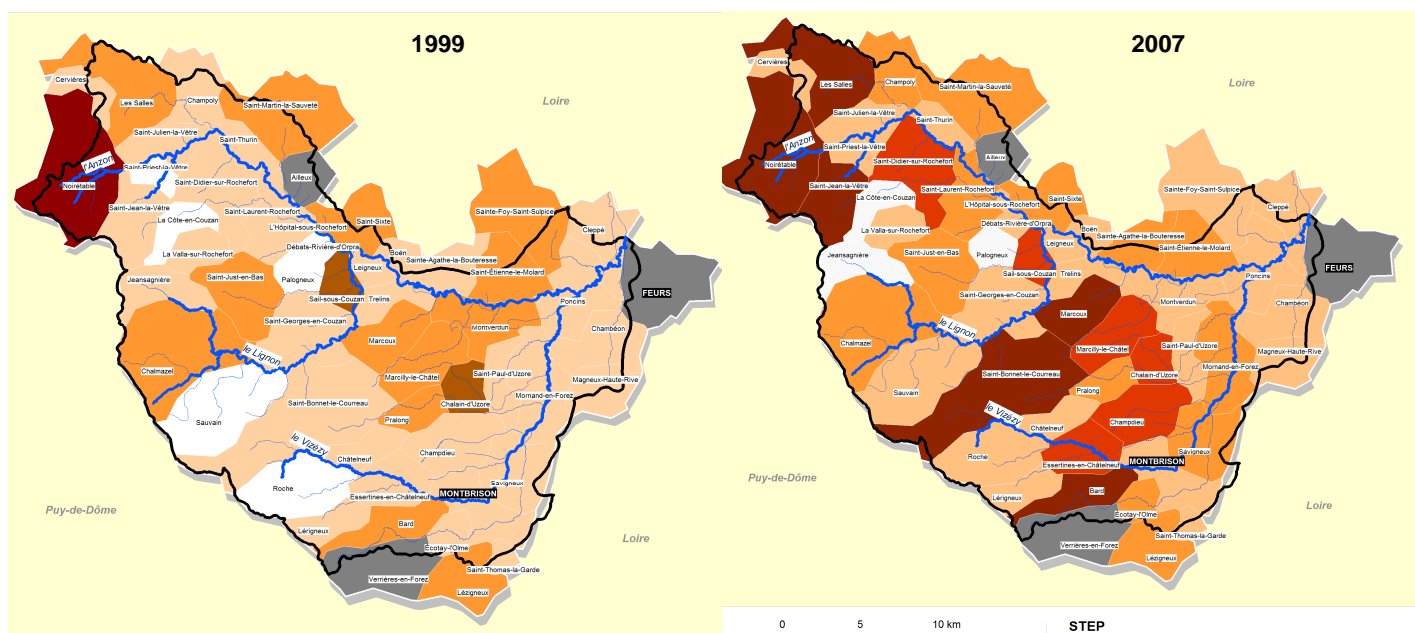
⇒ 90% des financements inscrits ont été mis en oeuvre



Engagement financier



Un effet très positif du contrat : la forte avancée de l'assainissement

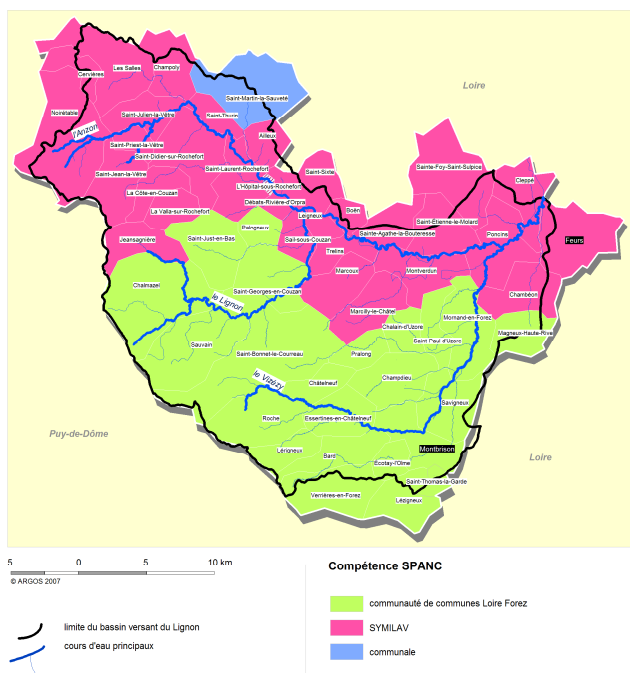
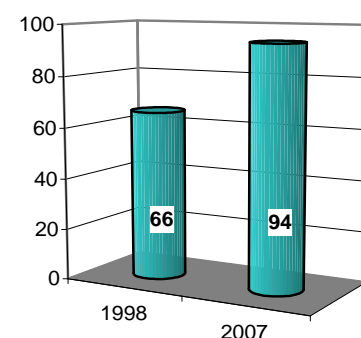


Evolution du parc de stations d'épuration par commune

L'assainissement des collectivités était déficitaire au départ. Durant la période du contrat de rivière, les infrastructures du bassin versant ont fortement progressé avec 28 nouvelles stations d'épuration et une capacité d'épuration accrue de + 15 000 équivalents habitants. Cette avancée notoire est en lien direct avec les financements apportés par le contrat de rivière. On soulignera le rôle important des fonds européens (FEDER) activés par le SYMILAV.

Plusieurs actions affichées initialement au contrat ont dû être revues techniquement et financièrement. Elles avaient été définies sans étude diagnostic ni zonage d'assainissement. La plupart des Schémas Directeurs d'Assainissement a été réalisée après 2000. Pour certaines communes de lourds travaux portant sur les réseaux sont venus s'ajouter au programme d'assainissement.

Nombre de stations d'épuration



Entre 1999 et 2007, 55 millions d'euros d'études et de travaux d'assainissement ont été engagés sur le bassin versant (y compris en dehors du contrat de rivière), dont 21,9 pour réseaux et station du SIMELET

On constate également une nette avancée de la prise en compte de l'assainissement non collectif. 100% du territoire est couvert à présent par des SPANC, Services Publics de l'Assainissement Non Collectif, au niveau communal ou le plus souvent intercommunal. Environ 17% des dispositifs ont d'ores et déjà été visités. Le taux de conformité est souvent faible.

Un bilan plus mitigé pour l'opération groupée

Cette opération menée en parallèle au contrat de rivière, mais bien partie intégrante de celui-ci, avait pour objectif de réduire la pollution apportée par les élevages agricoles.

Modalités et contenu ont fortement évolué en grande partie du fait du retrait de financeurs. Le SYMILAV a alors joué un rôle clé dans la relance de cette action, en activant d'autres ressources et notamment les fonds européens (FEOGA).

Opération groupée telle que prévue en 2000

- ⇒ Sur la zone de montagne
- ⇒ Pour 240 agriculteurs favorables
- ⇒ Soit 7650 UGBN
- ⇒ Contenu : travaux de mise aux normes des bâtiments d'élevage et actions de sensibilisation aux pratiques
- ⇒ 4 700 000 €HT

Opération groupée PMPOA 2 du Lignon Vizézy telle que réalisée

- ⇒ Tout le bassin du Lignon a été éligible
- ⇒ 69 exploitations volontaires ont réalisé des travaux de mise aux normes, 3390 UGBN
- ⇒ Les opérations de sensibilisation n'ont pas été menées
- ⇒ Investissements : 2 875 000 euros

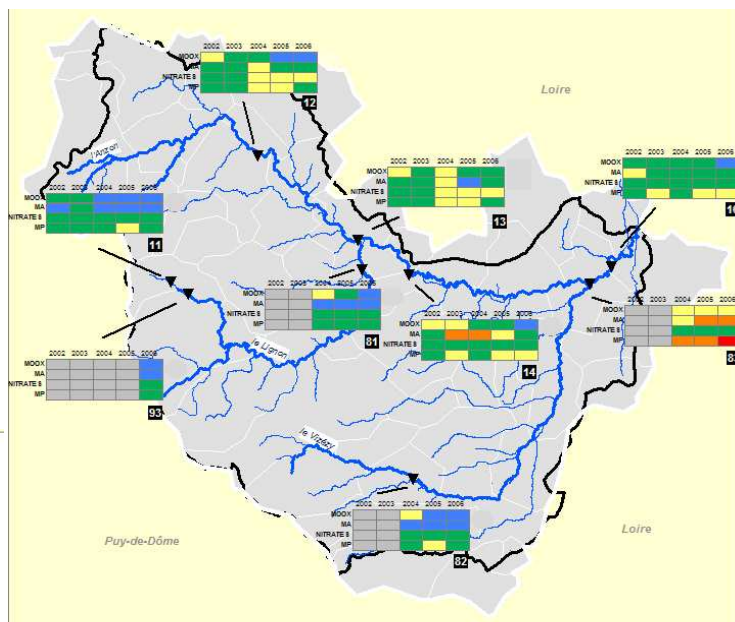
Sur la période, au total 139 exploitations d'élevage se sont mises aux normes dont 70 dans le cadre du Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole, PMPOA II, représentant 4821 UGB et 69 grâce à l'opération groupée (3390 UGB). L'avancée réalisée en parallèle grâce à cette action est donc significative.

Résultat : la qualité des eaux est en voie d'amélioration...

Grâce au réseau de suivi de la qualité des eaux mis en place sur le bassin versant par les différents partenaires (Agence de l'Eau Loire Bretagne, CG42, SYMILAV), on constate une amélioration amorcée pour certains paramètres de pollution (matières organiques). Les qualités « azote » et « phosphore » ne sont toutefois pas encore satisfaisantes. La qualité « nitrates » de l'Anzon, s'est même dégradée.

Le réseau n'est pas assez dense pour apporter des informations quant à la qualité des petits affluents. Une étude plus fine est engagée en 2008 afin de mieux évaluer les effets des efforts entrepris par les communes concernées.

Phénomène non cerné en 2000 : des teneurs trop élevées en pesticides ont été mises en évidence sur le Lignon aval.



... cependant tout n'est pas résolu et des efforts restent à faire

La mise en valeur des paysages riverains : un volet peu exploité



Sauvain : plan d'eau du Champas



Les Salles : étang de la Plagnette



Débats Rivière d'Orpra : le sentier des cascades

Manque de motivation, objectif insuffisamment défini au départ, changements de municipalités en 2001, problèmes de faisabilité technique, financière ou foncière... toutes ces raisons expliquent le fort remaniement dont ce volet B1 a fait l'objet en cours de contrat, et au final, le faible taux de réalisation des actions inscrites (44% d'actions réalisées ou en cours).

Par contre, pour les actions réalisées, on constate un effet très positif d'appropriation par les habitants et les usagers.

Restauration et entretien des rivières : le rôle clé du syndicat

Les moyens de mise en œuvre de ce volet B2 n'étaient pas définis au démarrage du contrat de rivière. L'équipe s'est étoffée au fur et à mesure. Le choix de fonctionner en régie avec des équipes rivière s'est fait tardivement ce qui explique qu'un retard a été pris sur le programme de travaux initialement prévu et sur la mise en place de l'entretien régulier. Toutefois, les principaux secteurs à risque sont traités.

La protection des berges s'est orientée vers les zones à enjeux (bâti, routes...). La mise en œuvre des techniques végétales a bien fonctionné et a convaincu les acteurs locaux.

Si certains messages sont passés, il reste encore à faire notamment auprès des riverains puisqu'on constate toujours de mauvaises pratiques : déchets sur berges, curages, utilisation d'herbicides sur berges, piétinement du bétail...

Plusieurs chantiers concernant les ouvrages (seuils) ont été réalisés en partie en régie dénotant l'investissement et la forte technicité de l'équipe du syndicat, reconnue par tous. Le temps de réalisation a été parfois long. La lourdeur en terme de main d'œuvre pose également la question du mode de fonctionnement pour les chantiers futurs (régie/entreprise).

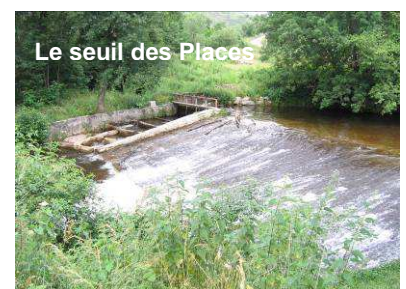
Lors des investigations de terrain menées dans le cadre de l'étude bilan, plusieurs observations suivantes ont été formulées :

- Les plantes invasives poursuivent leur propagation surtout la Renouée du Japon ;
- Une maladie infectieuse de l'Aulne semble être apparue : le phytophthora (à confirmer) ;
- La qualité écologique du Vizézy et des affluents de plaine, est toujours dégradée
- ...

Ce qui nécessite de redéfinir une stratégie d'entretien.

Le volet B2 en chiffres :

- 26 km de rivière restaurés sur 66 km prévus ; 100 000 €HT (hors coût des équipes)
- 7 km de travaux suite à la tempête de 1999 (non prévus au départ) ; 90 000 €HT
- 850 ml de berges restaurées au lieu de 600 ml prévus (sites différents) ; 133 000 €HT engagés pour 114 000 prévus
- Des travaux supplémentaires suite à la crue de 2003
- 15 secteurs protégés au lieu de 9 initialement prévus
- 8 ouvrages restaurés sur 35 prévus dont 4 ouvrages avec franchissement piscicole permettant d'accroître de 6 km le linéaire accessible aux truites et ombres
- Le coût réel des projets est supérieur à l'estimatif de départ



Lutte contre les inondations : une avancée à conforter



Jeu de boules à Saint Sixte. Crue du Lignon
Jean-Luc DECLINE – Février 1990

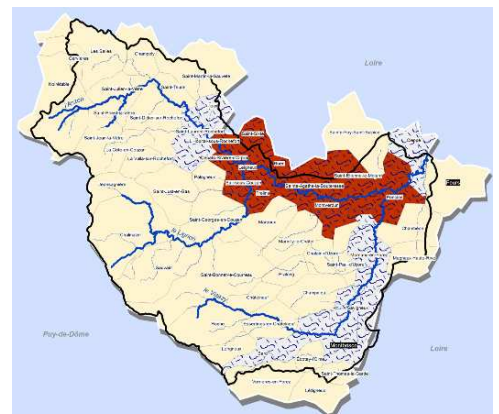


Montbrison : le quartier des abattoirs

2 des 12 actions prévues ont été réalisées représentant 9% des crédits du volet B3. On note aussi que le risque a diminué par changement d'affectation des bâtiments, par exemple pour une usine à Boën ou encore l'hôpital local qui va être déplacé. D'autres situations demeurent inchangées. L'impact financier des aménagements est avancé par les communes.

La perception du risque semble également s'être quelque peu amoindrie avec le temps.

La vigilance reste donc de mise. D'autant plus que tous les Plans de Prévention des Risques Naturels - Inondation (PPRNI) ne sont pas approuvés, que tous les plans d'alerte et d'évacuation des campings ne sont pas en place, et que des remblais (heureusement peu nombreux) en zone d'expansion des crues ont été effectués durant la période du contrat de rivière.



PPRNI élaborés (gris) et approuvés (marron)

Animation, promotion et suivi du contrat

Ce volet est complémentaire aux précédents volets du contrat en assurant leur mise en œuvre et en faisant connaître le contrat de rivière auprès des élus et des habitants. Ce volet a été réalisé en presque totalité : 99% du montant prévu a été engagé (avec quelques réalisations sur 2008).

Une équipe aux compétences reconnues...

Les besoins en moyens humains ont été sans doute sous-estimés en début de procédure : un recrutement plus précoce d'un chargé de mission aurait donné une impulsion de départ plus forte. Au fur et à mesure du déroulement du Contrat de Rivière, l'équipe technique du SYMILAV s'est étoffée pour atteindre un effectif de 14 personnes (fin 2007). Cette équipe a permis une bonne continuité dans les interventions du fait de sa stabilité et un accroissement continu des compétences techniques. L'enjeu actuellement est de maintenir au sein de l'équipe du temps pour l'animation de terrain auprès des communes ou encore auprès des propriétaires fonciers et autres acteurs en lien avec la rivière.

...et une structure porteuse, le SYMILAV, légitimée

Le SYMILAV, structure intercommunale qui a pris le relai du SEMAFOR et a porté le contrat de rivière, a acquis au fil des ans une légitimité auprès des communes qui le reconnaissent comme le principal interlocuteur en ce qui concerne la thématique « assainissement » (d'où l'ajout de la compétence SPANC- Services Publics de l'Assainissement Non Collectif) plus que sur la thématique des cours d'eau. En se dotant de moyens, le SYMILAV a permis un bon suivi administratif et financier du contrat, un bon niveau de partenariat (avec la Région Rhône-Alpes, avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, avec le Conseil Général de la Loire,...) et une optimisation des opportunités financières (recherche de subventions,...).

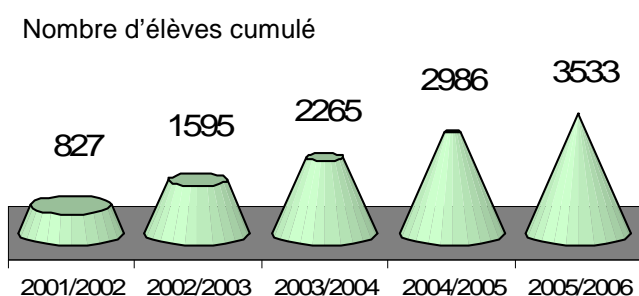
Une appropriation par les élus à renforcer à l'avenir

Très concrètement durant les 7 années du contrat, des opérations ont été menées, des résultats ont été obtenus, mais ils ne sont pas toujours clairement identifiés au Contrat de Rivière par les élus. Au-delà du cercle des élus impliqués (membres du bureau essentiellement), l'impact auprès des élus n'a pas atteint le niveau que l'on aurait pu attendre dans le cadre d'une telle procédure. A son démarrage, les communes ont principalement apprécié les aides financières apportées pour la mise aux normes de l'assainissement (qui représentait par ailleurs un enjeu important à l'époque). La prise de conscience des élus de la nécessité d'un projet plus environnemental pour la rivière n'a pas véritablement émergé. Cette prise de conscience sera un des enjeux de la prochaine procédure que les élus appellent de leurs vœux.

Des actions de sensibilisation et d'information aux impacts difficiles à apprécier

Des actions de communication ont été menées tout au long du contrat de rivière. Tout d'abord sous une forme classique par l'intermédiaire d'une publication « La vie de nos rivières ».

Puis d'autres modes de communication ont été empruntés : articles dans la presse locale (notamment à la fin de chaque chantier), reportage diffusé sur la télévision locale, édition d'un fascicule à destination des propriétaires fonciers riverains, participation à une journée d'échange organisée par le Fédération de Pêche et la FRAPNA... Par ailleurs, une signalisation des travaux et des véhicules du SYMILAV a été réalisée.



Enfin, le travail de sensibilisation auprès des scolaires est l'une des actions phares de ce volet portant sur l'animation du Contrat de Rivière. Cette action, confiée au CILDEA, réalisée entre 2001 et 2006 a porté sur 170 journées d'intervention touchant ainsi plus de 3 500 élèves.

L'impact auprès du grand public et du public scolaire de l'ensemble de ces actions demeure cependant difficile à mesurer.

Les enjeux du territoire ont évolué depuis 2000

Depuis la signature du contrat en 2000, le contexte réglementaire a fortement évolué. Un texte a notamment bouleversé le cadre précédent, c'est la **Directive Cadre Européenne sur l'Eau** adoptée en 2000 (voir encadré ci-contre). Le **Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques** a été promulguée en décembre 2006 pour doter les collectivités des outils nécessaires à l'atteinte des objectifs de la DCE. Le Lignon et ses affluents sont découpés en 12 masses d'eau de surface. Une masse d'eau souterraine est également repérée dans la plaine du Forez.

Enfin, on mentionnera le réseau européen **NATURA 2000**, destiné à préserver la biodiversité. Les directives fondatrices sont antérieures au contrat du Lignon, néanmoins leur mise en œuvre s'est faite durant cette période. Ainsi pour le Lignon et ses affluents, désignés SIC, Site d'Intérêt Communautaire, l'engagement dans la procédure s'est concrétisé récemment par le portage de la réalisation du Document d'Objectifs (DOCOB) par le SYMILAV.

Sous l'impulsion de la nouvelle politique de l'eau, la gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants, a véritablement changé de profil.

Zoom sur la Directive Cadre Européenne sur l'Eau - DCE

- Elle date du 23 octobre 2000 puis a été transposée en droit français le 21 avril 2004 ;
- Elle définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique ;
- Elle place l'écosystème au premier plan et implique la participation de tous les acteurs ;
- Le raisonnement se fait par masses d'eau souterraine et superficielle ;
- Elle impose une logique de résultats en fixant des objectifs ambitieux : atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques en 2015 et stopper la dégradation de la ressource ;
- Des dérogations sont possibles pour les masses d'eau en doute d'atteinte du bon état ou en non respect
- Un programme de mesures locales est défini pour y parvenir (SDAGE Loire Bretagne en révision).



Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, **SAGE « Loire en Rhône Alpes »**, est en cours d'élaboration. Son périmètre englobe le bassin du Lignon qui devra se conformer aux prescriptions qui seront formulées.

Les besoins du bassin versant du Lignon, identifiés en étroite concertation avec les partenaires et élus locaux, sont aujourd'hui les suivants :

- **Atteindre le bon état chimique des eaux** : la DCE impose cet objectif. Il y a lieu de préciser les besoins résiduels en assainissement domestique collectif et non collectif (mise en conformité, gestion) en lien avec le gain de qualité attendu sur les milieux ; réduire les apports azotés et phosphorés ; préciser l'enjeu de la pollution par les phytosanitaires ; travailler en concertation avec tous les acteurs concernés ; se doter d'outils de gestion...
- **Et atteindre ou tendre vers le bon état écologique** - également au sens de la DCE - redéfinir une stratégie d'entretien des cours d'eau et de lutte contre la Renouée du Japon ; étudier les possibilités techniques et économiques de restauration des cours d'eau dégradés ; élaborer un plan d'action piscicole à l'échelle du bassin versant ; améliorer la connaissance

des zones humides fonctionnelles des cours d'eau...

- **Faire de la gestion quantitative de la ressource en eau une priorité pour préserver les milieux fragiles et assurer les besoins** : une thématique qui n'avait pas été retenue en 2000. Son acuité a été révélée brutalement par l'épisode de sécheresse de 2003. Il s'agit d'étudier les besoins des cours d'eau fragiles pour assurer leur fonction biologique et ainsi atteindre le bon état écologique, étudier l'impact des pressions de prélèvements auxquelles ils sont soumis, vérifier l'adéquation des ressources et des besoins actuels et futurs des différents usages, de réfléchir à des mesures d'économies d'eau... Ces réflexions seront menées essentiellement dans le cadre du SAGE Loire en Rhône Alpes, plus approprié et dont l'échelle est plus adaptée. Toutefois plusieurs investigations pourront être menées à l'échelle du bassin du Lignon par les acteurs locaux.
- **Assurer la gestion du risque inondation** en cohérence avec l'esprit du contrat de rivière. Mettre en place une culture commune du risque.
- **Réfléchir à une mise en valeur récréative** des cours d'eau répondant aux attentes des communes, sous un angle peut-être plus modeste et en lien fort avec l'eau.
- **Elaborer des outils pour un suivi et une animation efficaces** : besoin de définir une stratégie de concertation et de communication ; évaluer la cohérence objectifs/moyens avant de démarrer une nouvelle procédure et surtout vérifier l'adéquation du programme avec la capacité financière des maîtres d'ouvrage ; besoin d'une étude prospective concernant les équipes en insertion ; coordonner les différentes procédures en cours sur le territoire ; mettre en place les outils du suivi (indicateurs)...

Vers un 2^{ème} contrat de rivière pour le bassin versant du Lignon

Tout au long de l'étude bilan, les partenaires ont évoqué spontanément la « suite » du contrat. A aucun moment il n'a été envisagé « d'en rester là ». En effet, tous s'accordent à dire qu'il reste des choses à faire et que de nouveaux besoins émergent.

Quelle forme peut revêtir cette suite ?

SAGE et contrat de rivière sont deux procédures labellisées par le Ministère de l'Environnement.

Le bassin versant du Lignon étant englobé dans le périmètre du SAGE Loire en Rhône Alpes, développer un SAGE serait inopportun.

Les partenaires locaux proposent des procédures supplémentaires :

Le contrat territorial (Agence de l'Eau Loire Bretagne) : procédure multi thématique cependant non reconnue par la Région.

Le contrat d'Objectif (Région Rhône Alpes) : vient à la suite d'une première procédure et ne porte que sur une thématique résiduelle ou nouvelle. Les besoins du bassin du Lignon portent aujourd'hui sur plusieurs thématiques.

Le contrat Restauration Entretien (Agence de l'Eau Loire Bretagne) en lien avec une **Opération Groupée** pour l'entretien des cours d'eau (Conseil Général de la Loire) : un CRE est déjà en vigueur sur le Lignon.

Contrat de rivière et SAGE

Deux procédures sont définies réglementairement : **le contrat de rivière** (outil opérationnel de mise en œuvre d'un programme de réhabilitation et de gestion d'un milieu) et **le SAGE** (instrument de planification de la politique de l'eau au niveau d'une unité hydrologique cohérente dont les orientations sont définies collectivement et ont une portée réglementaire qui a encore été renforcée en 2007).

Les deux procédures sont complémentaires. Le SAGE permet d'organiser l'avenir et le contrat permet de lancer des actions.

Dans les deux cas, l'objectif recherché est la **gestion intégrée et globale des milieux aquatiques** sur un territoire cohérent en rassemblant les riverains et les usagers autour d'un projet commun : satisfaire les besoins de tous sans porter atteinte de façon irréversible à l'environnement. Il s'agit d'une initiative des acteurs locaux qui comporte une importante et indispensable **concertation entre tous les acteurs concernés**

⇒ **Le contrat de rivière** semble donc être la forme la plus adaptée aux besoins actuels du bassin versant. Cette procédure emporte d'adhésion des partenaires. Le comité de rivière, réuni le 22 février 2008 à Boën, a voté à l'unanimité la continuité de l'action en faveur des milieux aquatiques du bassin versant, sous la forme d'un second contrat de rivière.



Source : KIT-PPEAU - PACA

Déroulement prévisionnel des étapes à venir



1. Elaboration du dossier sommaire de la nouvelle procédure (avril 2008)
2. Passage devant le Comité de bassin pour agrément (juillet 2008)
3. Lancement et réalisation des études préalables (fin 2008 - 2010)
4. Définition et choix des actions dans une large concertation (2010)
5. Montage du dossier définitif (2010)